

Date de Convocation	L'an deux mille quatorze
18/04/2014	Le vendredi 25 avril à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
18/04/2014	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: B.CANU – JM.COURVALET – JP.SPENNEL- JC.BOURNE CHASTEL-F.CHOUBEIR-P.HYEST-C.DUBOIS- V.GRANDET-B.KARPOFF-C.KELLER-JC.QUILLET- T.VENDROUX.
En exercice	15
Présents	13
Votants	15
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: P.GRAVIER (pouvoir à N.THEBAULT) – L.BOUCART (pouvoir à F.CHOUBEIR)

Mme Caroline DUBOIS a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Lecture est faite du compte administratif 2013 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	273.529,90 €
Recettes	312.935,71 €
Excédent de clôture :	39.405,81 €
Excédent reporté 2012 :	46.000 €
Excédent total :	85.405,81 €

Investissement

Dépenses	369.058,40 €
Recettes	217.323,54 €
Excédent de clôture :	- 151.734,86 €
Excédent 2012 :	156.566,17 €
Excédent total :	4.831,31 €

Excédent total cumulé : 90.237,12 €

Le conseil municipal a adopté le compte administratif 2013 (1 abstention : P.HYEST).

AFFECTATION DU RESULTAT 2013:

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement le résultat de la section de fonctionnement pour le financement des investissements 2014 pour un montant de 73.405,81 € et le solde en recettes de la section de fonctionnement pour 12.000 €

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Mme. le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 310.261 €, et en investissement à 146.217 €.

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	200 €
- Comité des fêtes	2000 €
- Coopérative scolaire	580 €
- Association Entre les lignes	500 €
- ASALF	300 €
- Restos du coeur	75 €
- Téléthon	75 €
- Fondation du patrimoine	350 €
- La compagnie du silence (théâtre)	150 €

Parmi les investissements nouveaux, ont été votés :

- le changement de PC et de logiciels 3.800 €
- la tranche d'enfouissement rue de Saint Paër 23.717 €
- le renforcement électrique et la pose d'éclairage public à la Rapée 11.345 € (1 voix contre P.GRAVIER et 1 abstention JC.BOURNE CHASTEL)
- la réfection du préau de l'école 18.000 €

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux des 4 taxes communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2014.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion et autorise Mme le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie : Mme le Maire informe le conseil d'un fax reçu de la Direction des Routes nous notifiant la réfection de la couche de roulement de la RD 17 traversant le village pour le 19 mai prochain. Mme le Maire informe également d'un projet de remplacement des canalisations d'eau le long de la rue Guérard sur la RD 17 sans précision sur la date de réalisation de ces travaux et qu'il est également prévu la tranche d'enfouissement rue de Saint Paër sur la RD 17. Des renseignements seront pris pour une coordination de l'ensemble de ces travaux.
- Urbanisme : Mme le Maire informe de la vente des 2 terrains à bâtir appartenant aux époux CAPRON et demande au conseil de réfléchir sur l'opportunité d'exercer notre droit de préemption pour acheter ces parcelles.
- Charte FREDON : M.QUILLET présente cette charte dont l'objectif est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité utilisée de produits phytosanitaires. Cet organisme pourra effectuer un audit des pratiques communales et apporter une aide technique. En contrepartie la commune doit avancer la somme de 2.000 € qui sera prise en charge en partie par une subvention de l'agence de l'eau et du Conseil Général. Proposition acceptée.
- Elagage haie : des courriers sont en cours. D'autre part, nous constatons de nouveau une prolifération exponentielle des berces du Caucase sur notre territoire. M.QUILLET contactera Mr Millard de l'organisme FREDON pour trouver un moyen efficace d'éradiquer cette plante.